

COMMUNE DE KERGLOFF
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2021
PROCES VERBAL DE SÉANCE

Le huit octobre deux mil vingt et un à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Patrick URIEN :

Etaient présents : Stéphanie CHARLOT, Christine CORVELLEC, Hervé GUILLERM, Jean-Paul HENRY, Brigitte LAVENANT, Siméon LE BAIL, Philippe NEDELLEC, Sanae NEDELLEC, Patricia NORMANT, Lauriane PARIS, Corinne ROSPARS, Philippe SINDE, Pierrot BELLEGUIC, Estelle LOIDON

Secrétaire de séance : Jean-Paul HENRY

Date d'envoi de la convocation : 04 octobre 2021

Le procès-verbal de la dernière séance est validé à l'unanimité

Délibération 2021-52 : Subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 2000€ au Centre Communal d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une subvention de 2000€ Centre Communal d'Action Sociale.

Délibération 2021-53 : Subvention au Club du Temps Libre de Kergloff

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 390€ au Club du Temps Libre de Kergloff.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une subvention de 390€ au Club du Temps Libre de Kergloff.

Délibération 2021-54 : Subvention au Comité des Fêtes de Kergloff

Monsieur le Maire propose d'attribue une subvention de 480€ au Comité des Fêtes de Kergloff.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une subvention de 480€ au Comité des Fêtes de Kergloff.

Délibération 2021-55 : Subvention à l'Amicale Laïque de Kergloff

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 650€ à l'Amicale Laïque de Kergloff.

Après en avoir délibéré hors la présence de Sanae NEDELLEC, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une subvention de 650€ à l'Amicale Laïque de Kergloff.

Délibération 2021-56 : Subvention à l'Union Sportive de Kergloff

Monsieur le Maire d'attribuer une subvention de 960€ à l'Union Sportive de Kergloff.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une subvention de 960€ à l'Union Sportive de Kergloff.

Délibération 2021-57 : Subvention à la FNACA

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 200€ à la FNACA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une subvention de 200€ à la FNACA .

Délibération 2021-58 : Subvention à l'association KERGLOFF GYM

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 390€ à l'association Kergloff Gym.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une subvention de 390€ à l'association Kergloff Gym.

Délibération 2021-59 : Subvention à l'association Art Déco

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 390€ à l'association Art Déco.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une subvention de 390€ à l'association Art Déco.

Délibération 2021-60 : Subvention aux associations extérieures

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention reçues par les associations extérieures à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes aux associations extérieures :

CROIX ROUGE FRANCAISE	80,00 €
LES RESTOS DU COEUR	80,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	80,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	80,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	113,00 €
DDEN	72,00 €
FNATH	39,00 €
DONNEURS DE SANG	39,00 €
MON SAC MON CABAS	100,00€

Délibération 2021-61 : Subvention aux associations sportives et de danse

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention reçues par les associations sportives et de danse.

Monsieur le Maire propose d'attribuer à ces associations une subvention de 21€ par jeune adhérent de moins de 18 ans ou étudiant et de 10.50€ pour un jeune adhérent de moins de 18 ans ou étudiant fréquentant plusieurs associations sportives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes aux associations extérieures :

<u>Associations</u>	Licenciés 2020-2021	Licenciés fréquentant 2 associations	Propositions
Carhaix natation	7	0	147,00 €
Carhaiment Danse	1	0	21,00 €
Dernières cartouches de Carhaix	7	0	147,00 €
Entente des Monts d'Arrée (Handball)	5	0	105,00 €
Tennis Club Carhaix	2	0	42,00 €
Judo club du poher	1	0	21,00 €
USK	3	0	63,00 €
Union cycliste carhaisienne	2	0	42,00 €
TOTAL	28	0	588,00 €

Délibération 2021-62 : Renouvellement du contrat d'assurance statutaire

Le contrat d'assurance statutaire permet à la collectivité de se faire rembourser en cas d'arrêt des agents communaux (décès, invalidité, maladie, maternité...).

La collectivité est couverte depuis 2017 par un contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère (CDG 29) . Une nouvelle consultation a été organisée cette année par le CDG 29 :

	Agents CNRACL (+ de 28 heures relevant du régime spécial)	Agents Ircantec (moins de 28h adhérent au régime général)
Taux actuel	5.20%	1.1%
Taux 2022	6.09%	1.12%

Groupama propose un taux de 5.75% pour les agents CNRACL et 1.06% pour les agents IRCANTEC
Le délai de franchise est de 15 jours dans les 2 propositions (**sauf pour la longue maladie/longue durée ou grave maladie où il est de 15 jours pour le contrat groupe du cdg et de 30 jours pour le contrat Groupama**)

Pour le contrat groupe, il faut aussi rajouter à la cotisation la participation annuelle versée au cdg pour la gestion du contrat à savoir 70€ par agent CNRACL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de surseoir à statuer et de constituer un groupe de travail pour examiner en détail les 2 propositions.

Ce groupe de travail sera constitué de Pierrot BELLEGUIC, Jean-Paul HENRY, Corinne ROSPARS, Patrick URIEN

Délibération 2021-63 : Programme de renouvellement des canalisations d'eau potable

Monsieur le Maire informe que le Syndicat d'Eclairage et de Communications Electroniques (SIECE) a réalisé un estimatif pour le renouvellement de 7 km de réseau d'eau potable choisi parmi les tronçons posés avant 1980 et étant identifiés comme pouvant présenter un risque CVM (Chlorure de Vinyle Monomère= molécule pouvant être présente dans les canalisations en pvc posées avant 1980 quand l'eau stagne trop longtemps).

Le montant des travaux est estimé à 541 000€ HT.

Concernant le financement de ces travaux, Monsieur le Maire informe le conseil que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne peut subventionner à hauteur de 50% le renouvellement de canalisations pour lesquelles le risque CVM est avéré. Une étude réalisée par Poher Communauté a permis d'établir les tronçons à risque mais l'agence de l'eau exige des analyses par un organisme agréé.

Des solutions alternatives au renouvellement des canalisations existent aussi pour réduire le risque CVM (purges automatiques, créations de bouclages)

Monsieur le Maire propose de réunir la commission urbanisme-Environnement-Travaux-Voirie afin de déterminer un programme de renouvellement des canalisations en fonction du risque CVM et des capacités financières du service d'eau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- EMET** un avis favorable au projet de renouvellement d'une partie du réseau d'eau potable
- PROPOSE** de réunir la commission urbanisme-Environnement-Travaux-Voirie afin de déterminer un programme de renouvellement des canalisations en fonction du risque CVM et des capacités financières du service d'eau

Délibération 2021-64 : Subvention pour l'organisation d'une classe de mer

Monsieur Le Maire informe que le conseil municipal que l'école publique Anjela Duval de Kergloff envisage d'organiser une classe de mer pour les élèves de primaire en 2022. Le financement de cette classe de mer s'établirait comme suit :

- 1/3 financé par l'Amicale Laïque
- 1/3 financé par les parents
- 1/3 financé par la commune

Le prix du séjour est estimé à 11 000€. L'Amicale Laïque se charge de régler le séjour et de récupérer les règlements auprès des parents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **DECIDE** de participer financièrement à hauteur d'un tiers du prix du séjour en classe de mer.

Cette participation sera versée sous forme de subvention à l'Amicale Laïque sur présentation du devis signé.

Délibération 2021-65 : Lignes Directrices de Gestion

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'une des innovations amenées par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 porte sur l'élaboration des Lignes

Directrices de Gestion (LDG). Cette obligation concerne l'ensemble des collectivités. Les lignes directrices de gestion sont arrêtées par le maire pour une durée de 6 ans maximum après avis du Comité Technique.

L'objectif des LDG est de définir une stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et les orientations et critères généraux applicables en matière d'avancement de grade au choix.

Une réunion a été organisée avec le personnel communal le 06 octobre pour les associer à cette démarche et leur présenter la trame initiale avant la saisine du comité technique.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les lignes directrices de gestion retenues.

Le conseil municipal **PREND ACTE** de la communication des lignes directrices de gestion arrêtées par le maire.

Délibération 2021-66 : Compte-rendu des décisions du Maire

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation :

-changement du mobilier de bureau à la mairie+ acquisition d'un tabouret ergonomique pour l'école auprès de chez Manutan pour un montant de 2 524.47€ HT soit 3049.18€ TTC

-changement des postes informatiques à la mairie et acquisition de matériel pour la visioconférence auprès de Link Multimédia pour un montant de 8 939.33€ HT soit 10727.20€ TTC

-acquisition de décorations et illuminations de Noël auprès de chez Decolum pour un montant de 4 103€ HT soit 4800€ TTC (+participation au SIECE pour l'adaptation des mâts pour 1692.18€ HT)

- numérisation d'un plan de cimetière avec relevé des épitaphes auprès de chez Gescime pour un montant de 3010€ HT soit 3612€ TTC

-acquisition d'un désherbeur à air chaud auprès de chez Kabelis pour un montant de 2590€ HT soit 3108€ TTC

-acquisition d'un nouveau détecteur de canalisation auprès de chez Junjaud pour un montant de 245€ HT soit 294€ TTC

-installation de 6 nouvelles cavurnes au cimetière par les PF Cadiou pour un montant de 1825€ HT soit 2190€ TTC

-acquisition d'un vestiaire pour l'atelier technique auprès de CMB Prolians pour un montant de 230.60€ HT soit 276.71€ TTC

-acquisition de panneaux de signalisation auprès d'Isosign pour un montant de 1 759.95€ HT soit 2111.94€ TTC

Le conseil municipal **PREND ACTE** de ces décisions.